



## **Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>1</sup>**

**2022**

---

<sup>1</sup>Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

|                                                                       |                          |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Décision du Conseil communal de mener une ODR                         | 1997<br>+ 9 octobre 2008 |
| Approbation du PCDR par le Conseil communal (1 <sup>ère</sup> ODR)    | -                        |
| Présentation au CRAT (1 <sup>ère</sup> ODR)                           | -                        |
| Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon (1 <sup>ère</sup> ODR) | -                        |
| Durée de validité du PCDR                                             | 10 ans                   |
| Convention en cours :                                                 | -                        |

## 2. Les réunions de la CLDR en 2022

La CLDR s'est réunie deux fois en 2022 (le 14 juin et le 25 octobre) afin de finaliser le PCDR pour présentation très prochainement au PAT.

### ***CLDR plénière du 14 juin 2022***

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la validation du dossier du PCDR (finalisé pour ses 5 parties). Les raisons du retard relatif à la présentation du PCDR au Pôle d'Aménagement du Territoire, attendue depuis un an, ont été expliquées en tissant un récapitulatif de l'ODR depuis ses débuts. Il a aussi été question de donner aux membres quelques explications quant aux perspectives et aux actions à poursuivre en lot 0.

### ***CLDR plénière du 25 octobre 2022***

Cette CLDR s'est tenue pour les raisons suivantes : la fiche du lot 1 financièrement activable à court terme par la Commune, la fiche 1.2 Sart La Preux (phase 1), a fait l'objet d'une demande de proposition de modification de la part d'un Sartois. Il s'est, en effet, avéré en dernière minute que le contenu de cette fiche-projet, pourtant élaborée en CLDR et soufflée par quelques membres du Comité sartois y adhérent, différait finalement des attentes initiales. La fiche 2.4, en voie de devenir complémentaire à la 1.2, a également fait l'objet de plusieurs précisions. Il a donc été décidé que ces changements, acceptés par les membres, soient actés dans la version du PCDR à présenter très prochainement au PAT.

## 3. Initiatives de la CLDR

La CLDR s'est réunie deux fois durant l'année 2022 afin que le PCDR finalisé puisse être validé et rapidement présenté devant le PAT, et ce dans le but d'entrer dans sa période de validité de 10 ans.

## 4. Perspectives pour 2023

La Commune et les agents de développement espèrent pouvoir présenter le PCDR au PAT en début d'année 2023. Le dossier PCDR fera ainsi l'objet d'une troisième demande de recevabilité. Ce retard de renouvellement de demande de recevabilité est dû à un tout récent souhait de la CLDR, émis en octobre 2022, impliquant quelques modifications (mais cohérentes bien entendu avec les objectifs du PCDR) des fiches-projets 1.2 et 2.4 (devenant d'ailleurs la 1.5), qui sont à prendre impérativement en compte au sein du dossier PCDR à présenter au PAT. Les actualisations de ces deux fiches-projets sont en cours et attendues par les agents de développement, qui devront, après réception, parachever le dossier PCDR avec ces dernières modifications, puis le faire à nouveau valider par la CLDR et le Collège communal avant de le soumettre une troisième fois au DR pour avis de recevabilité.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX  
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR  
du 14 juin 2022 à 19h00  
(Salle du Conseil – rue du Centre, 80 à 4990 Lierneux)**

**Présences**

| Représentants          | Effectifs                                       | Suppléants                                      |
|------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Quart communal         |                                                 |                                                 |
|                        | André SAMRAY (Président de la CLDR)<br>(excusé) |                                                 |
|                        | Marie-Jeanne LAMBOTTE                           | Philippe MATHIEU (Démissionnaire<br>du Conseil) |
|                        | Luc TRIFFAUX                                    | Emile BASTIN                                    |
|                        | Guy MATHIEU                                     | Vincent PEFFER                                  |
| Géographique           |                                                 |                                                 |
| Lierneux               | Francis SALME (Démissionnaire)                  | Jean-François GENDEBIEN                         |
| Bra                    | Vincent LEROUX                                  | Ghislain LAPORTE (excusé)                       |
| Arbrefontaine          | Nathalie FRESON                                 | Didier NEURAY                                   |
| Sart                   | Bernard BOTTY                                   | Josette SERVAIS                                 |
| Les Villettes          | Emilie DAUBY (excusée)                          | Gaston LEROUX                                   |
| Jevigné                | Diane NINANE (excusée)<br>(Démissionnaire)      | Séverine LEJEUNE (Démissionnaire)               |
| Verleumont             | Jacques HENRY                                   | Pierre-Dominique RUYSEN (excusé)                |
| Trou de Bra            | Edgard DEBACKER (excusé)                        | Pierre LHOEST (excusé)                          |
| Lavaux/La Falize       | Antoine NEUFORGE                                | Amandine TOUBACH                                |
| Associatifs et autres  |                                                 |                                                 |
|                        | Raymond MATHIEU                                 | Lionel LUGENTZ                                  |
|                        | Pierre MOSKWYN                                  | Dominique BARBETTE                              |
|                        | Alain DANIEL (excusé)<br>(Démissionnaire)       | Huguette SPRIET (excusée)                       |
|                        | Patrick GERMAIN                                 | Etienne HUMBLET (excusé)                        |
|                        | Jean-Pierre DELWAIDE (excusé)                   | Georges DUBOIS (démissionnaire)                 |
|                        | Lionel MERTENS                                  | Gabrielle HOURLAY                               |
|                        | Xavier KAISER (excusé)                          | Henry NAVEAU                                    |
|                        | Paul BRIOL (excusé)                             | Isabelle LECOMTE                                |
| Membres des GT invités |                                                 |                                                 |
|                        |                                                 |                                                 |

Agent accompagnateur GREOVA : **Alix EVRARD**

Agent administratif : **Maud COUNSON**

## **Ordre du jour**

1. Suivi et discussions relatives au lancement du PCDR – Reprise de contact
2. Divers

## **Déroulement de la réunion**

### ***1. Suivi et discussions relatives au lancement du PCDR – Reprise de contact***

Mme LAMBOTTE et Mme EVRARD ouvrent la réunion en remerciant les membres de leur présence après une si longue période sans entrevue.

Il s'agit aujourd'hui pour Mme EVRARD, qui représente non pas l'auteur de programme mais bien l'agent accompagnateur (GREOVA), de faire enfin valider le PCDR finalisé et d'expliquer aux membres les raisons du retard relatif à la présentation du PCDR au *Pôle d'Aménagement du Territoire*, attendue depuis un an.

Mme EVRARD explique en détails, à tous, les raisons qui ont justifié ce retard en tissant un récapitulatif de l'ODR depuis ses débuts :

- L'ODR de Lierneux (la seconde) a été lancée en 2008, avec comme organisme accompagnateur non pas le GREOVA mais la *Fondation Rurale de Wallonie*, et avec comme auteur de programme un bureau d'études bruxellois nommé JNC.
- Entre 2008 et 2014, malgré le travail de JNC (Partie 1 *Etude socio-économique*, Partie 3 *Diagnostic partagé*, Partie 4 *Défis et objectifs de développement* du dossier PCDR à présenter à la *Région wallonne*), la FRW et la Commune ne sont pas parvenues, de concert, à terminer la *Consultation citoyenne* (Partie 2 devant être rédigée par la FRW). Aucun projet n'a donc alors pu être imaginé pour la Partie 5 *Fiches-projets* et l'ODR a fini par être mise sur pause. Bien qu'il soit difficile d'en juger aujourd'hui la cause pour Mme EVRARD comme pour l'actuelle législature communale, qui ne faisaient pas encore partie des acteurs de l'ODR, on peut supposer à l'époque un manque de suivi de la législature communale en place, ainsi que l'absence de JNC aux réunions citoyennes (dont le siège, pour rappel, est à Bruxelles), laissant la majorité du travail relatif à la Partie 5 *Fiches-projets* à l'organisme accompagnateur (FRW).
- En 2014, la FRW, pour les raisons précitées, souhaite donc se désolidariser de la Commune de Lierneux, qui fait alors appel au GREOVA comme nouvel organisme accompagnateur.
- La consultation citoyenne est donc reprise depuis le début par le GREOVA (Mmes VANNI et EVRARD), tandis que JNC, toujours désigné comme auteur de programme, actualise ses travaux (parties 1, 3 et 4 versions 2016/2017). Le GREOVA encadre les GT et la CLDR qui, au fil du temps, élaborent une liste de fiches-projets devant être, pour une grande partie, réfléchies, rédigées et finalisées par JNC dans la partie 5 *Fiches-projets* du PCDR. JNC, en les personnes de Mme CAMPANELLA (employée) et Mme BAUSSON (stagiaire), manque souvent à l'appel des réunions de la CLDR au regard de sa localisation à Bruxelles et de ses déplacements tarifés de manière très onéreuse, si bien que les fiches des trois lots sont finalement rédigées par la Commune avec l'aide du GREOVA, en laissant cependant à JNC les points relatifs à l'estimatif budgétaire ainsi qu'aux plans et cartes relatifs à ces fiches-projets (4 du lot 1 et 1 du lot 2).
- Outre ces entrevues, entretiens compliqués et suivis de loin par JNC, Mme CAMPANELLA et Mme BAUSSON quittent l'équipe de JNC. M. HERR les remplace et ne peut se déplacer à Lierneux qu'une seule fois avant la longue première immobilisation covid-19. Presqu'un an plus tard, en janvier 2021, M. HERR n'a toujours envoyé aucun plan ni estimatif, si bien que des nouvelles visites de terrains sont finalement prévues avec lui pour lui permettre de pouvoir finaliser son travail...un mois avant sa démission.

- Alors que plus personne n'est en charge du dossier chez JNC (qui lui fait bien comprendre que son travail commencé en 2008 est désormais terminé), Mme EVRARD du GREOVA doit finalement corriger certains points de ces fiches (estimatifs budgétaires non répartis entre la Commune et le DR, par exemple), tandis que la Direction du Développement rural, sollicitée pour relecture, l'informe que la fiche 1.2 LA PREUX pose problème au niveau des plans et ne peut être présentée comme telle au *Pôle d'Aménagement du Territoire*.
- La cartographie réalisée par JNC devant obligatoirement accompagner la partie 1 *Etude socio-économique* laissant également à désirer, le service cartographique du GREOVA décide, avec la Commune, de les corriger, tandis que la Commune doit actualiser l'étude socio-économique de 2016 réalisée par JNC.
- Suite à une proposition citoyenne, Mme EVRARD a attendu les nouveaux plans de la fiche-projet 1.2 précitée, qui ne lui sont finalement jamais parvenus, si bien que c'est à nouveau le service cartographique du GREOVA qui a finalisé cette fiche-projet 1.2 LA PREUX en avril 2022.
- Entre temps la nouvelle circulaire ministérielle relative, entre autres, aux grosses modifications de subsides du DR (projets désormais catégorisés avec subsides différenciés y relatifs, et disparition de la prise en charge encore à 50% des frais par le DR au-delà de son premier subside de 500.000 €), a valu à la Commune de Lierneux, qui venait enfin de voir ses fiches du lot 1 finalisées par JNC (donc désormais non modifiables), une future impossibilité d'assurer ses nouvelles quotes-parts communales, devenues énormes et laissant entrevoir que les fiches du lot 1 devront être revues à la baisse au cours des 10 ans du PCDR, ou que certaines fiches des lots 2 et 3 pourraient être plus facilement réalisables.
- Enfin, un ajout à la circulaire du DR reçue par Mme EVRARD en 2021 a imposé un nouveau modèle-type de fiche-projet à partir de janvier 2022. Le GREOVA supposait que la présentation du PCDR de Lierneux devant le PAT se ferait avant ce délai de janvier 2022. Cela n'ayant pas été le cas, Mme EVRARD et la Commune ont donc dû procéder à la réécriture des 4 fiches du lot 1, ce qui a encore fait perdre du temps à la finalisation de ce PCDR. Bien que le DR ait finalement informé le GREOVA que, dans le cas des Communes en phase de finalisation PCDR comme Lierneux, les fiches pouvaient finalement être présentées selon l'ancien modèle de fiche-projet, cette information est tombée trop tard : toutes les fiches du lot 1 ayant déjà été réécrites selon la nouvelle mouture. Les fiches du lot 2 et 3 n'ont par contre pas été retouchées.

**En résumé, depuis le début de son accompagnement du PCDR de la Commune de Lierneux en 2014, le GREOVA, pourtant désigné uniquement comme organisme accompagnateur, a plus d'une fois dû suppléer aux missions de l'auteur de programme JNC.**

Maintenant que tout est terminé (dossier PCDR et Annexes), il ne manque plus que la validation de la CLDR pour que Mme EVRARD puisse envoyer le dossier à Mme DELHAGE pour avis de recevabilité. Si celui-ci est positif, une présentation de ce PCDR devant le *Pôle d'Aménagement du Territoire* est à espérer entre septembre et janvier prochains, et une première convention pourrait être sollicitée auprès du DR pour lancer la concrétisation d'une première fiche du lot 1, si ce n'est pas en octobre 2022, en avril 2023.

Tous les membres sont ensuite invités à observer le nouveau plan légendé relatif à la fiche-projet 1.2 LA PREUX, réalisé par le cartographe du GREOVA. Tous le valident et une bonne nouvelle tombe : un Comité de gestion serait en train de se créer à Sart pour la future gestion de ce lieu (phase 1 : préau et salle communale, sentier géologique, modes doux), ce qui rend possible le choix de cette fiche comme première fiche-projet du lot 1 à concrétiser avec l'aide du DR, fiche qui sera d'ailleurs à présenter plus précisément au PAT lors de la prochaine défense du PCDR de Lierneux.

Mme EVRARD présente enfin aux membres les tableaux récapitulatifs de toutes les fiches-projets. Une discussion s'ensuit relativement aux futures nécessités budgétaires de la Commune : soit revoir les fiches du lot 1 à la baisse au niveau des frais, soit privilégier à la place les fiches des lots 2 et 3. La CLDR sera évidemment conviée à l'avenir pour toutes ces futures décisions et modifications.

**A l'unanimité, tous les membres valident la décision de présenter ce PCDR finalisé au PAT dans un avenir proche.**

## **2. Divers**

M. Alain DANIEL et Mme Diane NINANE se sont, en ce jour, portés démissionnaires de la CLDR. Il s'agira donc, dans un futur proche, de les remplacer. Mme EVRARD leur enverra néanmoins une copie de ce présent PV pour dernière information.

Dans le cadre du lot 0, dont les GT reprendront avec la future entrée du PCDR dans sa validité de 10 ans, il est suggéré de restaurer un *arboretum* intéressant sur la commune.

Rapporteur : Alix Evrard

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX  
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR  
du 25 octobre 2022 à 20h00  
(Salle du Conseil – rue du Centre, 80 à 4990 Lierneux)**

**Présences**

| Représentants          | Effectifs                                  | Suppléants                                              |
|------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Quart communal         |                                            |                                                         |
|                        | <b>André SAMRAY</b> (Président de la CLDR) |                                                         |
|                        | <b>Marie-Jeanne LAMBOTTE</b>               | <del>Philippe MATHIEU</del> (Démissionnaire du Conseil) |
|                        | <del>Luc TRIFFAUX</del> (excusé)           | <del>Emile BASTIN</del>                                 |
|                        | <b>Guy MATHIEU</b>                         | <b>Vincent PEFFER</b>                                   |
| Géographique           |                                            |                                                         |
| Lierneux               | <del>Francis SALME</del> (Démissionnaire)  | <b>Jean-François GENDEBIEN</b>                          |
| Bra                    | <del>Vincent LEROUX</del>                  | <b>Ghislain LAPORTE</b>                                 |
| Arbrefontaine          | <del>Nathalie FRESON</del>                 | <del>Didier NEURAY</del>                                |
| Sart                   | <b>Bernard BOTTY</b>                       | <b>Josette SERVAIS</b>                                  |
| Les Villettes          | <del>Emilie DAUBY</del>                    | <del>Gaston LEROUX</del>                                |
| Jevigné                | <del>Diane NINANE</del> (Démissionnaire)   | <del>Séverine LEJEUNE</del> (Démissionnaire)            |
| Verleumont             | <b>Jacques HENRY</b>                       | <b>Pierre-Dominique RUYSEN</b>                          |
| Trou de Bra            | <del>Edgard DEBACKER</del>                 | <del>Pierre LHOEST</del>                                |
| Lavaux/La Falize       | <del>Antoine NEUFORGE</del>                | <del>Amandine TOURBACH</del>                            |
| Associatifs et autres  |                                            |                                                         |
|                        | <b>Raymond MATHIEU</b>                     | <b>Lionel LUGENTZ</b>                                   |
|                        | <b>Pierre MOSKWYN</b>                      | <b>Dominique BARBETTE</b>                               |
|                        | <del>Alain DANIEL</del> (Démissionnaire)   | <del>Huguette SPRIET</del> (excusée)                    |
|                        | <del>Patrick GERMAIN</del>                 | <del>Etienne HUMBLET</del> (excusé)                     |
|                        | <del>Jean-Pierre DELWAIDE</del>            | <del>Georges DUBOIS</del> (démissionnaire)              |
|                        | <del>Lionel MERTENS</del>                  | <b>Gabrielle HOURLAY</b>                                |
|                        | <del>Xavier KAISER</del>                   | <del>Henry NAVEAU</del> (excusé)                        |
|                        | <b>Paul BRIOL</b>                          | <b>Isabelle LECOMTE</b>                                 |
| Membres des GT invités |                                            |                                                         |
|                        |                                            |                                                         |

Agent accompagnateur GREOVA : **Alix EVRARD**  
Invité : **Jean-Marie LACASSE** (citoyen sartois)

Agent administratif : /

## Ordre du jour

1. Suivi de la procédure en cours relative à la recevabilité du PCDR auprès de la Rw ;
2. Proposition éventuelle : fusion des fiches-projets 1.2 (Carrière de la Preux et parcours géologique Sart - La Preux - Colanhan) et 2.4 (Tour observatoire du paysage et table d'orientation à Colanhan) ;
3. Sélection d'un projet en lot 0 à concrétiser ;
4. Divers.

## Déroulement de la réunion

### **1. Suivi de la procédure en cours relative à la recevabilité du PCDR auprès de la Rw**

Une première demande de recevabilité du PCDR auprès de la Région wallonne en vue de sa prochaine présentation au *Pôle d'Aménagement du Territoire* (Région wallonne) a été adressée par la Commune fin juin 2022. Cette première demande n'a malheureusement finalement pas été réceptionnée correctement par la Région wallonne (problème de transmission informatique). Ainsi, une seconde demande a été introduite par la Commune mi- septembre, mais cette dernière vient d'être refusée. En cause : des informations manquantes à compléter au sein des parties du PCDR (Partie 1, cartographie y est annexée et Partie 4) jadis confiées au bureau d'études JNC. Ce dernier ne collaborant pour rappel plus avec la Commune, c'est son organisme accompagnateur, le GREOVA, qui va se charger à nouveau de combler les manquements de JNC au sein du dossier PCDR à finaliser pour cette imminente présentation devant le PAT.

### **2. Proposition éventuelle : fusion des fiches-projets 1.2 (Carrière de la Preux et parcours géologique Sart - La Preux - Colanhan) et 2.4 (Tour observatoire du paysage et table d'orientation à Colanhan)**

Cette CLDR de dernière minute se tient en ce jour pour la raison suivante : la seule fiche du lot 1 financièrement activable dans les prochaines années par la Commune, qui s'avère aussi être la favorite, soit la fiche 1.2 (*SART, Faire de l'ancien site carrier de La Preux un véritable carrefour citoyen et patrimonial - phase 1*), a fait l'objet d'une demande de proposition de modification de la part d'un Sartois représentatif de la *Compagnie de la Pierre à raser* (entendons par là le futur comité de gestion des lieux). Il s'est en effet avéré en dernière minute que le contenu de cette fiche-projet, pourtant élaborée en CLDR et soufflée par quelques membres du Comité sartois y adhérent, différait finalement des attentes initiales de la *Compagnie de la Pierre à raser* (attentes qui étaient d'ailleurs déjà transcrites en 1991 dans la première fiche-projet du 1<sup>er</sup> PCDR de Lierneux). Or, il est important - voire crucial - que le contenu final de cette actuelle fiche 1.2 soit embrassé par un maximum de Sartois, à savoir que si cette fiche 1.2 conservait finalement son projet de création de salle citoyenne, cette dernière devrait obligatoirement être gérée par un *Comité de gestion* composé de citoyens sartois bénévoles, et que l'efficacité de ce comité de gestion est une condition *sine qua non* pour le futur lancement de l'activation de cette première fiche auprès du Développement rural. Aussi, l'intervenant sartois, Monsieur Jean-Marie LACASSE, qui dispose d'une longue expérience en tant qu'entrepreneur et architecte (ancien directeur du bureau d'études local LACASSE-MONFORT, expert en PCDR), est aujourd'hui venu présenter à la CLDR des modifications potentielles pour la fiche 1.2, mais aussi des précisions de lieu et d'infrastructures pour la fiche 2.4 (jusqu'ici intitulée très largement : *ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale*), qui pourrait dès lors, ciblée exclusivement sur Colanhan, devenir complémentaire à la fiche 1.2.

**Concrètement, les changements et précisions pour les deux fiches complémentaires précitées sont les suivants :**

**Pour la fiche-projet 1.2 SART, Faire de l'ancien site carrier de la Preux un véritable carrefour citoyen et patrimonial :**

\* But initial de 1991, inchangé : redonner une qualité nouvelle au site de La Preux via la création sur le village de Sart d'un nouveau regard sur le local et le régional.

\* Informations supplémentaires à prendre en compte :

- Le village de SART compte en réalité déjà 2 salles citoyennes bien équipées, dont les locations depuis la crise COVID 19 restent encore trop peu fréquentes. En construire une troisième, toute moderne, dans un site naturel carrier, dont le but principal serait à nouveau la fédération des citoyens, semble peu opportun, peu esthétique et même compliqué à gérer (chauffage, frais de fonctionnement, trop grande sollicitation du Comité de gestion, etc...).
- En réalité et pour rappel, le bureau d'études JNC, initialement chargé de la constitution de cette fiche 1.2, avait soufflé à la CLDR à l'époque la nécessité de créer un « grand projet » PCDR en ce lieu. Ainsi, l'aspect déjà rudimentaire et montagnard du simple refuge déjà imaginé en ce lieu en 1991 avait finalement muté en une véritable salle citoyenne moderne et confortable (phase 1). Rappelons également que simultanément la CLDR avait souhaité de pas faire d'ombre au projet de gîte-relais pour randonneurs imaginé dans le village voisin de Verleumont, à concevoir lui aussi de la manière la plus rudimentaire qui soit (cf. fiche 1.3).
- Le *slow tourisme* bat les records dans la région *Haute Ardenne* avec des fréquentations enregistrées à 385 000 personnes par an à Vielsalm, 200 000 à Houffalize et 125 000 à La Roche. Liernux, et plus précisément Sart, a donc tout autant un réel intérêt à se doter d'un lieu imaginé comme décrit ci-dessous, en totale connexion et harmonie avec son environnement naturel remarquable :

**1) *Réhabilitation beaucoup plus humble que prévu du site Thier del Preu (La Preux), en refuge de jour (n'entendons plus ici « gîte ou dortoir »), dans un style rudimentaire et montagnard, en rondins bruts (douglas), de style « fuste » :***

- Qui se situerait sur le terrain déjà communal, où se trouve actuellement l'autel relatif aux intronisations jadis opérées lors des annuelles « fêtes du Coticule ».
- Dont le parking de 20 voitures, situé non plus à l'est *place de l'Etoile* comme initialement prévu dans la fiche, mais à l'ouest du terrain communal, près de la carrière encore en activité, sur le terrain privé de M. SELYS (propriétaire de la carrière *Ardenne coticule*), et susceptible d'ailleurs de prendre en charge les frais relatifs à ce futur parking, ce qui épargnerait ainsi à la Commune de procéder à l'acquisition de ce périmètre.
- Accessible via une esplanade fixe à laquelle on accéderait depuis le parking précité situé à l'ouest.
- Dont le chalet « en fuste », construit en rondins brut de douglas, robuste car éco-durable, présenterait :
  - une toiture plate végétalisée ;
  - une salle intérieure rudimentaire (pas de chauffage ni d'isolation, juste un système de ventilation et un simple feu ouvert), polyvalente (tantôt refuge où

planter éventuellement une tente, tantôt espace d'accueil sans mobilier fixe, avec simple bar en poutre en bois, raccords eau et électrique déjà existants, juste 1 ou 2 WC modernes PMR industriels intégrés dans la structure en bois, pas de salle de bain, pas de cuisine, pas de carrelage, pas d'inox, 1 vitre donnant sur le sud : vue sur Colanhan) de 100m<sup>2</sup>, et dont l'accès serait payant (avec QR code) ;

- un(e) grande plateforme/ terrasse couverte/ préau pour pouvoir y accueillir des activités de toutes sortes ;
- ESTIMATION de JM LACASSE (à la hausse par précaution) : Si remise de prix par la menuiserie locale HUET :
  - 150 000 € pour le bâti en fuste ;
  - 25 000 € pour la terrasse et l'esplanade ;
  - 50 000 € pour le préau attenant.
  - Parking de 20 places : aux frais du propriétaire privé de la carrière *Ardenne coticule* : M. SELYS.

⇒ **Soit 225 000 € tvac.**

## **2) Création d'un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale (boucle Sart, La Preux, Colanhan) :**

- Adaptation d'une structure organisée aux points de vue artistique, architectural comme paysager en tant que création d'un véritable périple géologique de 7km au fil de 50 pierres locales/régionales monumentales (à placer en dent creuse dans la terre, comme des menhirs), réparties entre 3 haltes :
  - **Halte 1** : *Maison du Tailleur*, place *Ernest Nélis* au cœur du village de Sart (réalisation du 1<sup>er</sup> PCDR en 1997), où seraient placés des panneaux d'invitation à la promenade géologique, avec des QR codes explicatifs.
  - **Halte 2** : Site *Thier del Preu* (juste après un passage par l'*Etoile de Sart*).
  - **Halte 3** : *Promontoire de Colanhan* (où prendraient place dans un second temps une table d'orientation et une tour observatoire du paysage).
  - La fin du parcours consisterait en une fermeture de la boucle : 1,3 km entre la *butte de Colanhan* et la *place Ernest Nélis* de Sart, d'où seraient partis les promeneurs (idéal pour reprendre leur voiture), en passant par Cokaimont.
  - Le piétonnier entre toutes ces haltes est quasi déjà totalement existant : en profitant du futur RAVeL (dont l'itinéraire est commun en grand partie à cette promenade géologique) et des trottoirs assez larges existants, il y aurait en tout seulement 1600 mètres à aménager.
  - Notons que certaines zones de passages sont encore privées et qu'elles devront rapidement faire l'objet d'une cession à la Commune (et ce avant la 1<sup>ère</sup> réunion de coordination qui sera tenue à cet effet avec le Dr).
  - Remarque : il ne s'agirait en rien ici d'un doublon de ce qui existe à Salmchâteau.
  - ESTIMATION TVAC de JM LACASSE (à la hausse par précaution) :
    - 1600 mètres de voiries (pour piétons et cyclistes) à constituer : la portion depuis la fontaine jusqu'au carrefour, et la fin du sentier situé le long « des cochons », qui remonte jusqu'à la butte de Colanhan. Attention que la partie pentue devra bénéficier d'un bétonnage (ou autre alternative) : **700 000 € tvac**
    - 50 mégalithes à transporter et à placer : 50x1000 € : **50 000 € tvac**

⇒ **Soit 750 000 € tvac.**

**La totalité de cette fiche 1.2 réactualisée est donc pré-estimée à 975 000 € tvac.**

**Et pour la fiche 2.4, en voie de devenir complémentaire à la 1.2, jusqu'ici intitulée vaguement ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale :**

**3) Création d'une table d'orientation et d'une tour observatoire sur le site en promontoire de Colanhan :**

- Les deux prendraient place sur la *butte de Colanhan*. Il s'agit encore d'un terrain privé mais sa cession envers la Commune sera à priori aisée, puisque *la Compagnie de la Pierre à rasoir* en sera bientôt propriétaire et la cédera à la Commune. Ce sol appartient encore à *Ardenne et Somme* mais est géré par le DNF, qui est en outre friand des projets en faveur des tours observatoires.
- La table d'orientation se trouverait juste sous (ou à côté de) la tour observatoire, près de la borne IGN récemment placée :
  - **Table d'orientation** : sur terre-plein, sur 360°, de 5 mètres de diamètre, à 570 mètres d'altitude, développée aux points de vue de la géologie, de la localisation, de l'histoire (citons notamment l'offensive 164 bis durant la guerre), et forestier (essences forestière et qualité du sol).
  - **Tour observatoire** : structure métallique galvanisée de 15 mètres, associée à un habillage en bois, offrant ainsi un point de vue encore plus grandiose, cette fois à 585 mètres d'altitude. Notons qu'il s'agit du tableau panoramique le beau de la région, offrant des vues jusqu'aux *Baraques Fraiture* et *Michel*. Notons que le DNF ne s'opposera en rien à la coupe des sapins gênants susceptibles d'entraver la vue.
- Un formulaire didactique évolutif sous forme de livret scolaire serait conçu afin de transmettre progressivement aux enfants les bases de la géologie locale.
- ESTIMATION de JM LACASSE (à la hausse par précaution) :
  - Tour observatoire : **262 000 € tvac** (prix du fer en hausse) ;
  - Table d'orientation : **33 000 € tvac**.

**La totalité de cette fiche 2.4 réactualisée est donc pré-estimée à 295 000 € tvac.**

**Les modifications relatives à la fiche 1.2 et les précisions relatives à la fiche 2.4 font l'unanimité des membres de la CLDR.** En effet, tout en respectant les grands défis et objectifs de ce nouveau PCDR et sans changer l'essence même de la fiche-projet 1.2, ce projet du Thier del Preux retrouve ainsi l'aspect l'humble et authentique, garant de faire de Sart « le village de la pierre », et déjà imaginé par une grande partie des Sartoises en 1991, lors de l'élaboration du 1<sup>er</sup> PCDR.

**Quant à la fiche 2.4 précisée sur le point de fierté citoyenne que représente la butte de Colanhan, l'enthousiasme qu'elle suscite chez les membres les incite à ne pas la fusionner avec la 1.2, mais plutôt à la laisser indépendante tout en la rendant complémentaire à cette dernière, non plus dans le lot 2 donc, mais dans le lot 1 tant elle fait l'unanimité. Elle se trouvera donc placée en lot 1.5.**

**IL EST DONC DECIDE en cette CLDR :**

- *Que les changements acceptés par les membres en ce jour soient actés dans la dernière version du PCDR à présenter très prochainement au PAT.*
- *Que la Commune et la Cie de la Pierre à rasoir s'occupent dès aujourd'hui des cessions urgentes de propriétés (relatives à la fiche-projet 1.2) envers la Commune (condition sine qua non pour tout octroi de convention dans les temps), et que le Comité de gestion sartois redevienne effectif et précisé au moniteur.*
- *Que Monsieur Jean-Marie LACASSE, avec l'aide de Mme EVRARD (GREOVA), se charge de modifier officiellement et aussi vite que possible<sup>2</sup> la fiche-projet 1.2 (points développés, plans, métrés, etc.), mais également la fiche-projet 2.4 (qui deviendra la 1.5 et devra dès lors présenter un développement plus approfondi comme exigé par le Dr pour toute fiche du lot 1, selon le nouveau modèle type de fiche-projet en vigueur depuis septembre 2021).*
- *Que le GREOVA se charge ensuite de (re)finaliser et de rendre cohérentes les 6 parties du dossier PCDR dans leurs dernières versions, c'est-à-dire tenant compte de ces nouvelles modifications (en plus des parties manquantes de JNC récemment exigées par le DR pour recevabilité).*
- *Que la CLDR soit prochainement reconviée pour prendre connaissance de ces deux fiches-projets finalisées par M. LACASSE, ainsi que du PCDR finalisé dans sa dernière version, et ce avant sa validation par le Collège communal, dernière étape avant la prochaine demande de recevabilité du PCDR que la Commune adressera à la Rw.*

**3. Sélection d'un projet en lot 0 à concrétiser**

Au regard de l'heure tardive, il est décidé que ce point soit reporté à la prochaine CLDR. Mme EVRARD évoque cependant la nouvelle possibilité du budget participatif (allouable 5x sur 1 ans, tous les deux ans, et chiffré à maximum 10 000 € par occasion). Des informations complémentaires seront envoyées par le GREOVA à la Commune à cet effet.

**4. Divers**

Le CGT s'est positionné sur le montant allouable au projet 1.3 Verleumont (gîte-relais pour randonneurs). Il s'agit d'une somme dérisoire. Aussi, la Commune envisage de le financer sur fonds propres.

Rapporteur : Alix Evrard

---

<sup>2</sup> Notons que si nous visons une première fiche conventionnée (convention-faisabilité) en janvier 2023 pour cette fiche-projet 1.2, il est important de faire valider le PCDR devant le PAT le plus vite possible. La 1<sup>ère</sup> réunion de coordination avec le DR relative à cette fiche 1.2 devrait en effet idéalement avoir lieu avant la fin du mois de juin 2022, ce qui implique que la convention officielle actant l'entrée du PCDR de Lierneux en efficience pour 10 ans soit parvenue avant ce terme à la Commune (ce qui peut prendre malheureusement plusieurs semaines après la présentation au PAT, dont la date rappelons-le n'est pas encore fixée, faute d'avoir finalisé la dernière version du PCDR, à travailler dès aujourd'hui).